



Mairie d'AUBY

Avenant 1 Lot 2 Fourniture d'articles
d'habillement pour les agents du service
des sports
Décision n° 2022/93/MP

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

1. 1. 1. DEC_20220510_ALEDIEU_CCHARLES_ATTRIBUTION_LOTS 1-2-4-7-8 FOURNITURE_D'ARTICLES_D'HABILLEMENT attribuant l'accord-cadre en matière de fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents de la ville d'AUBY et du CCAS d'AUBY « Lot 2 – Fourniture et livraison d'articles d'habillement pour les agents du service des sports », à la société TRENOIS DECAMPS visée en sous-préfecture le 17 Mai 2022,

Considérant que dans le cadre du marché précité, il convient d'ajouter au marché public de nouvelles références.

Désignation	Coloris	Référence du produit	Prix unitaire HT
Pantalon de travail mach2 v3 polyester-coton	Marine / Bleu roi	DET0863	26,61 €
Paire de chaussures de sécurité basse modèle BAGUERA S1P	Gris / Noir	FOX150	51,56 €

Considérant que cet avenant n'aura pas d'incidence financière,

Considérant en conséquence, que celui-ci ne représente pas une modification substantielle conformément aux articles R 2194-1 et R2194-7 du code de la commande publique.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26 Septembre 2022 quant à la passation de cet avenant.

Le Maire,

Décide

De conclure l'avenant présenté ci-dessus.



AUBY, le 30 SEP. 2022

Christophe CHARLES

Maire

Christophe CHARLES